LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Thibault Bazire

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

ARRETE

Article 1er - Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'examen professionnel :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Cremer	Eloïse	Adjoint administratif

Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2025	Lecoustey	Séverine	Adjoint administratif
01/07/2025	Legast	Vanessa	Adjoint administratif

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines

Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Thibault Bazire

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

ARRETE

Article 1er - Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ere classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

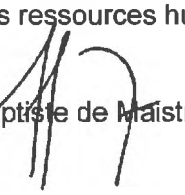
Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/11/2026	Dorange	Isabelle	Adjoint administratif principal de 2eme classe
01/07/2026	Frigout	Rosita	Adjoint administratif principal de 2eme classe
01/07/2026	Guillot	Anne-Sophie	Adjoint administratif principal de 2eme classe
01/07/2026	Lejuez	Virginie	Adjoint administratif principal de 2eme classe

01/07/2026	Ozouf	Marina	Adjoint administratif principal de 2eme classe
01/07/2026	Rihouey	Hélène	Adjoint administratif principal de 2eme classe
01/07/2026	Tange	Aurélie	Adjoint administratif principal de 2eme classe
01/07/2026	Lesaulnier	Elise	Adjoint administratif principal de 2eme classe

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines



Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Thibault Bazire

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

ARRETE

Article 1er - Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2eme classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Homo	Michel	Adjoint technique

01/07/2025	Marie	Guillaume	Adjoint technique
01/07/2026	Morel	Géraldine	Adjoint technique
01/07/2025	Roussel	Frédéric	Adjoint technique

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines



Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Thibault Bazire

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

ARRETE

Article 1er - Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Bagot	Fabien	Adjoint technique principal de 2eme classe
01/07/2026	Laisney	Frédéric	Adjoint technique principal de 2eme classe

01/07/2026	Letang	David	Adjoint technique principal de 2eme classe
01/07/2026	Vimont	Pascal	Adjoint technique principal de 2eme classe

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines



Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Thibault BAZIRE

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

ARRETE

Article 1er – Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2eme classe des établissements d'enseignement, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Anger	William	Adjoint technique des établissements d'enseignement
26/08/2026	Aubrée	Jean-Yves	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2026	Blanchet	Aude	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2026	Desveaux-Vautier	Audrey	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2026	Dubost	Séverine	Adjoint technique des établissements d'enseignement

01/07/2026	Duclos	Christine	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2026	Durand	Christelle	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2026	Fouche	Christine	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2026	Godard	Sébastien	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2026	James	Stéphanie	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2026	Lebresne	Yasmina	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2026	Lemonnier	Marlène	Adjoint technique des établissements d'enseignement
08/11/2026	Montagne	Thierry	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2026	Quere	Caroline	Adjoint technique des établissements d'enseignement
08/11/2026	Rault	Maryline	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2026	Rouxelin	Stéphanie	Adjoint technique des établissements d'enseignement
26/08/2026	Villain	Didier	Adjoint technique des établissements d'enseignement

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines

Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Thibault Bazire

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

ARRETE

Article 1er – Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Cambernon	Florence	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Cucu	Sonia	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Daligault	Samuel	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement

01/07/2026	Delhomme	Ludovic	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Flambart	Sylvie	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Hébert	Béatrice	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Lecrivain	Magali	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Lelogeais	Jérome	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Lelogeais	Séverine	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Lemonnier	Catherine	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Lesure	Nathalie	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Onfroy	Marie-Claire	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Pastey	Annabelle	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Rochereuil	Stéphane	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Rotrou	Christine	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement
01/07/2026	Vanhecke	Sylvie	Adjoint technique territorial principal de 2eme classe des établissements d'enseignement

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines

Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Thibault Bazire

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

ARRETE

Article 1er - Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

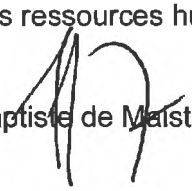
Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Bainée	Sébastien	Agent de maîtrise
01/07/2026	Elie	David	Agent de maîtrise

01/07/2026	Garnier	Kévin	Agent de maitrise
01/07/2026	Leclercq	Benoit	Agent de maitrise
01/07/2026	Lelievre	Julien	Agent de maitrise
01/07/2026	Lemoussu	Michel	Agent de maitrise
01/09/2026	Mammeri	Guillaume	Agent de maitrise

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines



Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche